**Aide-mémoire de la séance de travail entre les experts de la DANTIC et ceux de la CGPMP, relative à la numérisation des dossiers des marchés publics**

Subsidiairement à la requête de la CGPMP du 03 septembre 2024, relative à la numérisation des dossiers des marchés publics passés depuis 2014 à ce jour, la DANTIC voulant mieux cerner et s’approprier cette demande, sollicite de la CGPMP des séances de travail devant permettre à cette dernière de bien exprimer ses besoins.

Ces échanges permettront aux deux équipes de mieux comprendre le contour du travail demandé, de proposer des solutions appropriées en terme notamment de sécurité, de confidentialité, de l’accès souple et simplifié aux dossiers sans oublier la facilité de leur recherche.

Il sera question de :

* Objectiver le volume des dossiers à numériser
* S’imprégner de comment un dossier de marché est organisé
* Savoir comment numériser lesdits dossiers sans déranger la structure d’agencement des documents
* Connaitre la nature d’usage ultérieur des dossiers numérisés
* Mettre à la disposition de la DANTIC, une dizaine des dossiers devant permettre de réaliser un premier montage à soumettre à l’appréciation de deux services concernés.
* Capter au mieux, les attentes de la CGPMP dans ce processus

D’autre part, il conviendra de s’accorder sur :

* Le lieu ou le cadre dans lequel ce travail sera réalisé
* Les mécanismes de conservation des dossiers
* La codification des dossiers
* La procédure à dérouler
* Les mécanismes de sécurisation des dossiers
* Les mécanismes de facilitation de la recherche des dossiers
* Les équipements et matériel à acquérir pour réaliser ce travail

Enfin, il sera utile de mettre en place une équipe conjointe qui prendra en charge cette demande sous la coordination de deux Directeurs Chefs de service.